

RÉSOLUTION N° 667

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA
TRENTÉ-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DE LA
VINGTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE (LE CONSEIL)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarantième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 714 (20), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif”, et IICA/CE/Doc. 715 (20), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingtème réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)”,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports sur l’état d’avancement mentionnés ci-dessus montrent que la direction générale de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) a exécuté de manière satisfaisante les dispositions des résolutions adoptées à la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif et à la Vingtème réunion ordinaire du Conseil,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les rapports : a) “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif” ; et b) “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingtème réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)”.